

ANNEXE 4

à l'arrêté portant organisation des élections des usagers et d'un représentant des personnels aux conseils centraux de l'Université Grenoble Alpes (UGA)

Scrutin du mardi 31 mars 2026 au jeudi 2 avril 2026

DECLARATION INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE

*Cette déclaration individuelle de candidature est à joindre à la liste de candidatures avant
le mardi 17 mars 2026 à 12 heures.*

(Attention cette date est impérative aucune modification de liste ne sera possible après cette date.)

Les étudiants et les doctorants doivent IMPERATIVEMENT fournir une photocopie :

- **de leur carte d'étudiant 2025-2026 accompagnée d'un certificat de scolarité 2025-2026**
- ou**
- **d'une pièce d'identité accompagnée d'un certificat de scolarité 2025-2026.**

Je soussigné(e)

Nom d'usage :

Nom patronymique :

Prénom :

Date de naissance :

Etablissement :

Affectation Direction/Service/Composante/Laboratoire + formation suivie pour les étudiants :

Adresse mail institutionnelle :

N° de téléphone :

Déclare me porter candidat(e) à un siège de représentant au :

Conseil d'Administration (CA)

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)

Secteur disciplinaire :

DJEG

DS

LSHS

ST

Commission de la Recherche (CR)

Dans le collège :

Professeurs des universités et personnels assimilés

Etudiants

Doctorants

Sur la liste (nom de la liste) :

présentée /soutenue ⁽¹⁾ par

En n° sur cette liste.

Date

Signature :

Le dépôt des candidatures est obligatoire. Elles devront :

- *soit être envoyées par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse postale suivante :
Université Grenoble Alpes
Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles (DAJI)
Bâtiment Présidence
CS 40 700
38 058 Grenoble Cedex 9*
- *soit être déposées en main propre, contre récépissé, auprès de la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles (DAJI), Bâtiment Présidence, Bureau 305, 3^{ème} étage - 621 avenue centrale - 38400 Saint-Martin-d'Hères*

Au plus tard le mardi 17 mars 2026 à 12 heures

⁽¹⁾ *Rayer la mention inutile.*